

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 novembre 2020

Élargissement de l'abattement prévu dans le calcul de la taxe de séjour forfaitaire : l'amendement de Frédérique LARDET adopté dans le budget 2021

Après plusieurs mois de travail auprès du gouvernement, d'associations d'élus, de fédérations et d'associations professionnelles du tourisme, l'amendement de Frédérique Lardet, députée de Haute-Savoie, relatif à l'élargissement à 80% de l'abattement prévu dans le calcul de la taxe de séjour forfaitaire, a été adopté durant l'examen du projet de loi de finances pour 2021.

Les mesures de confinement et les fermetures d'établissements ont récemment mis en évidence les limites de la taxe de séjour forfaitaire, dont le calcul s'effectue indépendamment du nombre de personnes réellement hébergées et sur laquelle il est possible d'appliquer un abattement oscillant entre 10 % et 50 % en fonction de la durée de la période d'ouverture de l'établissement.

La déconnexion de ce mode d'assujettissement avec la fréquentation réelle a entraîné de grandes difficultés pour certains logeurs, hôteliers ou propriétaires d'hébergements touristiques qui en sont restés redevables.

Après un travail de concertation réalisé auprès du gouvernement, de plusieurs associations d'élus, de fédérations et d'associations professionnelles du tourisme, Frédérique Lardet avait alors proposé par voie d'amendement l'élargissement à 80% de cet abattement à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2021.

En cette période de crise économique et sanitaire, l'adoption de cet amendement permet ainsi d'alléger une charge fixe qui devient handicapante pour certains professionnels quand la fréquentation touristique est faible voire nulle.

Enfin, le travail de concertation se poursuivra durant l'année 2021 afin de faire évoluer ce mode d'assujettissement voire d'envisager sa suppression au profit de la seule taxe de séjour « au réel », plus consensuelle et plus adaptée car s'ajustant en fonction de la variation effective de la fréquentation touristique.

Contact presse

Benoît Rudinger, Collaborateur parlementaire de Frédérique Lardet : 0626024056 – benoit.rudinger.2@clb-an.fr